

LA COOPÉRATION MILITAIRE DE L'UNION SUD-AFRICAINE AVEC LES ALLIÉS

L'aide aux alliés des Dominions et de l'Empire Britannique s'avère fort utile tant dans le domaine militaire qu'économique. L'Allemagne hitlérienne qui avait annoncé que cette aide serait négligeable a commis à ce sujet comme à beaucoup d'autres une sérieuse erreur.

I.—La coopération militaire des membres de la communauté britannique

Des représentants des quatre Dominions et de l'Inde sont venus à Londres de la fin d'octobre à la fin de novembre l'an dernier pour arrêter avec le Gouvernement anglais un plan de coopération étroite. Ces conversations suivies d'une visite aux armées britanniques ont été couronnées de succès et ont une réelle valeur militaire et politique. L'Union Sud-Africaine était représentée par le Colonel Reitz, ministre des Affaires Indigènes du gouvernement présidé alors par le général Smuts. Le colonel Reitz, héros boer qui a raconté avec beaucoup de talent ses expériences militaires africaines et ancien combattant sur le front français pendant la grande guerre, a confirmé l'intention inébranlable de l'Afrique du Sud de soutenir la cause des Alliés jusqu'à la victoire définitive.

Certes, en raison des conditions politiques particulières de ce Dominion où les neutralistes sont forts, bien qu'ils aient perdu beaucoup de terrain depuis la déclaration de guerre de l'Union en septembre dernier, et de l'éventualité d'un conflit en Afrique, le gouvernement Sud-Africain, répondant à des insinuations mensongères de quelques éléments de l'opposition, a confirmé à diverses reprises

son intention de rester fidèle à l'engagement pris envers le Parlement de ne pas envoyer de troupes ou de corps expéditionnaire sur le front français comme ce fut le cas après 1916 pendant la dernière guerre au cours de laquelle les régiments sud-africains se sont distingués. Il entend se borner à consacrer tous ses efforts militaires sur le continent africain. Le Gouvernement ne donne aucun encouragement à ceux qui songeraient à s'engager dans les armées alliées. Il ne fait absolument aucune propagande à cet égard et aucune organisation même privée ne facilite publiquement le recrutement. Seuls des engagements individuels sont possibles. Tous les Sud-Africains mâles entre 16 et 60 ans doivent obtenir des autorités un permis spécial pour quitter l'Union soucieuse de garder intact son potentiel militaire. Les femmes appartenant au corps médical et aux professions connexes, de moins de 55 ans, sont soumises à la même réglementation.

L'opinion est unanime à considérer qu'il convient de ne pas envoyer de troupes en Europe; même le Colonel Stallard, chef du parti Dominion impérial et très probritannique est de cet avis; il l'avait déclaré dès le début des hostilités. En janvier dernier, il a réaffirmé ce point de vue. Il convient même d'interdire aux jeunes gens de s'enrôler en Europe dans les armées alliées pour que l'Union conserve tout ses forces militaires en vue de parer à des hostilités en Afrique. C'est en effet une opinion encore très générale dans l'Union que le conflit pourra s'étendre sur ce continent; nous pouvons voir aujourd'hui que l'opinion ne s'est pas trompée.

Toutefois l'Union semble s'être orientée récemment dans une voie nouvelle. En février dernier fut promulgué un décret autorisant les membres des forces de la Défense nationale à s'engager à prendre éventuellement du service en dehors de l'Afrique australe. Le décret en question étend à ces volontaires l'application des lois et du code militaire.

Le département de la Défense nationale précise que ce décret ne signifiait pas qu'il était maintenant permis de s'engager à titre individuel pour servir dans d'autres pays. La prohibition édictée en septembre (1939) pour tous ceux qui sont d'âge militaire de quitter l'Union sans permis spécial subsiste pour l'avenir comme dans le passé. Le but de cette mesure est pour l'Union d'avoir à sa disposition une réserve

de volontaires utilisables en dehors de l'Union en cas de nécessité et le gouvernement veut connaître par avance les hommes sur lesquels il peut compter; et à cet effet il sollicite dès maintenant des engagements.

Si l'Union recourait à cette réserve, il s'agirait de véritables contingents organisés et équipés par le Gouvernement, analogues à ceux qui opérèrent en Europe et en Afrique pendant la dernière guerre au cours de laquelle la conscription ne fut point établie. Mais on ne sait pas dans quelle zone ce corps expéditionnaire entrera en action. Rien n'a été précisé à ce sujet: le décret mentionne seulement que ces volontaires pourront servir en dehors de l'Afrique australe. En dehors du front occidental il y aura avec l'extension du conflit de nombreuses autres possibilités.

Quoi qu'il en soit, l'Union se distingue actuellement des autres Dominions: Australie, Nouvelle-Zélande et Canada où les éléments insolationnistes de la province de Québec ont subi il y a quelques mois une défaite écrasante aux élections provinciales. Ces trois Dominions ont déjà envoyé des contingents importants en Europe et leur contribution est plus rapide et plus considérable qu'au cours de la dernière guerre. Un grand plan de formation de personnel aérien a été établi au cours des conversations de Londres entre le Canada, l'Australie et la Nouvelle-Zélande, aux termes duquel un grand nombre d'aviateurs de ces trois Dominions et de l'Angleterre perfectionneront leur entraînement au Canada où les conditions sont particulièrement favorables. Des milliers de pilotes, d'observateurs et de mitrailleurs, sans parler des techniciens, ont été mis à la disposition des alliés pour renforcer leur suprématie dans les airs.

Le Canada devient également un des grands centres de production d'avions, parfaitement à l'abri des attaques ennemies et bénéficiant des avantages de contacts étroits avec la puissante industrie américaine qui livre d'ailleurs à ce pays le matériel commandé aux Etats-Unis par l'Angleterre. L'Australie produit également une partie de son matériel aéronautique et renforce ses forces navales qui relèvent la marine anglaise des lourdes charges qu'elle a assumées en Europe. L'Afrique du Sud ne fait pas partie de ce système;

elle entraîne entièrement sur place avec du matériel anglais ou étranger son personnel pour assurer sa propre défense, la police de la route maritime au Cap en coopération avec les flottes alliées et enfin pour parer à toute éventualité. De nombreux aviateurs sud-africains s'étaient engagés avant la guerre dans la R. A. F. et s'y sont déjà distingués.

L'aide navale des Dominions dans la police de la haute mer, particulièrement de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande dont les marins se sont couverts de gloire dans la poursuite du Graf Spee est loin d'être négligeable car ils disposent d'une marine alors que l'Union n'en a pas.

Il est intéressant de signaler que la Rhodésie du Sud, semi Dominion, voisin de l'Union a fait en faveur de l'Angleterre un effort militaire, étant donné sa faible population, qui révèle le loyalisme de ce pays unifié à la différence de l'Afrique du Sud où cohabitent deux nationalités.

Des troupes rhodésiennes ont été envoyées en Afrique orientale et occidentale (Nigeria). Dans cette dernière, elles ont relevé les forces de cette colonie parties vers une autre destination. Des escadrilles vont servir en Angleterre.

Conformément au principe de la décentralisation de la défense impériale, un plan d'entraînement aérien en Rhodésie est actuellement mis sur pied pour la formation intensive de personnel d'aviation de Rhodésie du Sud et probablement des territoires de l'Afrique britannique dont une grande partie sera affectée à la Royal Air Force. Le coût en sera supporté surtout par la Grande Bretagne qui fournira le matériel mais une contribution sera versée par la Rhodésie. On a envisagé même l'entraînement dans ce Dominion de personnel anglais comme dans le cas du Canada. De très nombreux volontaires Rhodésiens veulent actuellement s'enrôler pour servir.

On verra toutefois que l'Union a offert des facilités sur son territoire pour l'entraînement des aviateurs anglais et des territoires britanniques de l'Afrique.

II.—Le rôle militaire de l'Union en Afrique: l'accentuation du panafricanisme

Si l'Union ne joue pas un rôle militaire important sur les divers théâtres de la guerre actuelle, son rôle en Afrique, bien que confiné actuellement à l'expectative mérite un assez long examen.

Les controverses au sujet de l'utilisation possible des conscrits Sud-africains en dehors du territoire de l'Union et de l'interprétation du Defence Act de 1912 ont depuis la guerre repris avec une acuité accrue comme on pouvait s'y attendre. Les neutralistes sont irréductiblement hostiles à l'extension de la participation militaire de l'Union au conflit, tant qu'ils ne pourront empêcher la cessation de la guerre. Non seulement ils ont menacé sous une forme plus ou moins voilée de résister à tout envoi de conscrits en Europe auquel le Gouvernement s'est engagé à ne pas procéder mais à l'emploi de troupes en Afrique en dehors des frontières de l'Union, lequel constituerait selon eux une violation de la loi. M. Pirow notamment s'est signalé à cet égard; il a contesté que les frontières militaires de l'Union étaient à l'Équateur et incluait par conséquent l'Afrique orientale anglaise (Kenya) et le Tanganyka. Il a contesté qu'elles incluait même la Rhodésie du Nord et il a dit en termes assez menaçants que si les troupes sud-africaines franchissaient le Limpopo et considéraient l'Équateur comme frontière de l'Union il «prendrait des initiatives».

Le général Smuts n'a pas été impressionné par cette menace.

Sans fracas, il a défini d'une manière catégorique le champ de l'action militaire de l'Union en Afrique. Tout en voulant respecter les termes du Defence Act, elle viendrait au secours des colonies britanniques de l'Afrique méridionale, centrale et orientale de la Rhodésie du Sud à l'Uganda, au Kenya et aux frontières du Soudan Anglo-Égyptien et de la Somalie italienne. Le Mozambique ou Afrique orientale portugaise serait pareillement défendu. La signification du Defence Act n'était pas précisée. Le gouvernement semblait prévoir surtout l'utilisation des volontaires car les Sud-Africains se sentiraient directement menacés sur leur propre continent.

L'Italie à cette époque était la puissance visée car son intervention aux côtés de l'Allemagne était aux yeux des Sud-Africains une redoutable possibilité et le Soudan anglo-égyptien et le Kenya auraient été dans cette hypothèse gravement menacés. Si l'Italie employait des troupes noires en masse, l'Union lancerait probablement toutes ses forces dans la bataille. Elle aurait vu alors l'hégémonie blanche menacée et même les isolationnistes auraient été dans une position difficile pour conseiller l'abstention. Le Defence Act serait probablement amendé ou l'interprétation de ses termes assez vagues suffisamment élargie pour permettre à l'Union une telle action. Les troupes Sud-Africaines se joindraient aux forces coloniales britanniques et indiennes de l'Afrique orientale et centrale et de la Rhodésie du Sud, dont on a souligné l'effort militaire.

L'effort de l'Union serait encore important si le Japon entrait dans le conflit contre les Alliés. Le péril asiatique a été quelquefois agité et a impressionné les Sud-Africains.

Les relations très étroites du Portugal et de l'Union se sont encore renforcées du fait de la guerre.

Le colonel Reitz, membre du cabinet Smuts, venu en Angleterre en novembre (1939) pour arrêter avec la Grande Bretagne et les représentants des autres Dominions la coopération des membres de la Communauté britannique dans la guerre contre l'Allemagne a trouvé malgré sa lourde tâche le temps de rendre visite au Portugal pourtant neutre et a eu l'occasion de s'entretenir longuement avec le Premier Ministre, le ministre des Colonies, et d'être reçu par le président Carmona. C'est une nouvelle preuve de l'amitié de ce pays avec l'Union.

Aucune déclaration officielle ne fut publiée sur la nature de ces conversations très amicales. Le colonel Reitz déclara à la presse son admiration pour le Portugal, grande puissance coloniale, et il a été dit qu'il avait renouvelé l'assurance donnée précédemment au sujet de la défense du Mozambique; mais rien n'a été dit au sujet de l'Angola qui touche pourtant à l'Union par le territoire du Sud-Ouest. Les problèmes de la convention de 1928 furent abordés dans un esprit de compréhension mutuelle. Le Portugal paraît disposé à considérer favorablement la demande de l'Union désireuse d'avoir

pour ses mines d'or, dont la production s'accroît, un contingent annuel de noirs supérieur à celui prévu par l'accord précité.

En février dernier, le général Smuts, au cours des débats au Parlement sur les mesures extraordinaires de guerre, fit une déclaration encore plus catégorique sur l'action militaire de l'Union en Afrique pour répondre à l'opposition qui avait insinué que son gouvernement considérait l'Afrique australe, zone où les Sud-Africains peuvent être appelés selon la loi de 1912 à se battre à titre de conscrits, comme englobant le continent Sud-Africain jusqu'à l'Équateur et à l'Abyssinie. Cette extension aurait été contraire à la division traditionnelle de l'Afrique en Afrique du Nord, Centrale et Méridionale.

L'Union défendrait les territoires britanniques de l'Afrique orientale et centrale jusqu'à l'Équateur, c'est-à-dire au Kenya et à l'Uganda. C'est l'intérêt vital de l'Union de ne pas attendre que l'ennemi soit arrivé au Zambèze, à ses limites politiques pour intervenir. Les territoires situés au Nord de l'Union sont les frontières stratégiques de celle-ci. L'Océan Indien également et pour cette raison elle viendrait immédiatement au service du Mozambique attaqué.

Le général Smuts révéla encore d'une façon plus catégorique qu'auparavant, les assurances qu'avait données à ces pays M. Pirow, ancien ministre de la Défense nationale dans le ministère du général Hertzog, évidemment avec l'approbation de celui-ci aujourd'hui dans l'opposition et neutriste sans condition.

Il rappela les déclarations publiques de M. Pirow au sujet du territoire britannique du Mozambique annonçant que l'Union viendrait à leur secours et son opposition au retour du Tanganyka à l'Allemagne. Il avait donné à divers représentants, notamment à ceux du Kenya situé le plus au Nord, l'assurance que l'Union était prête à venir immédiatement à son secours en cas d'attaque.

Certes M. Pirow a bien déclaré au cours des débats parlementaires de février que ces engagements ne visaient qu'une attaque ou plus exactement une révolte des noirs contre les blancs, l'Union jouant le rôle de protecteur de la civilisation blanche. Mais raisonnablement ce ne pouvait être le cas

car ce danger est tout à fait irréal. Il ne pouvait s'agir que de l'envahissement de troupes entraînées et équipées par une grande puissance: l'Italie et ses forces noires d'Abyssinie était alors la nation menaçante aux yeux des Sud-Africains après sa conquête de l'Éthiopie.

Certes l'Union n'a pas signé un accord formel avec ces territoires et ceux de l'Angleterre mais elle s'est moralement engagée à leur égard; elle ne saurait faillir à cet engagement sans ternir son honneur. Le général Smuts l'avait précisé au Parlement dès janvier dernier.

Quoi qu'il en soit, les déclarations du général Smuts sont formelles. Elles constituent des obligations officielles d'un gouvernement responsable. Il n'y a plus de doute à l'égard de la position de l'Union en Afrique: la défense de tous ses territoires est un élément essentiel de la politique générale de l'Union sur le continent africain.

En accord avec les assurances de son prédécesseur et des siennes propres, l'Union reste en contact avec ses amis du Nord et déjà des docteurs y ont été envoyés pour servir dans ces territoires. Elle leur a offert d'entraîner leur aviation. Elle deviendrait alors un centre d'entraînement comme la Rhodésie.

Cela ne veut pas dire qu'elle songe aujourd'hui à faire partie du plan d'entraînement impérial et qu'elle enverra ses pilotes pour l'entraînement au Canada, mais récemment elle a offert de donner sur son territoire au climat favorable toute facilité pour l'entraînement des aviateurs britanniques.

L'Angleterre a accueilli cette offre avec beaucoup de faveur et l'acceptera probablement et prochainement pour les aviateurs du Kenya et du Tanganyka. La question en tout cas est l'objet d'un examen de la part des deux gouvernements. Elle montre la bonne volonté de l'Union à l'égard des alliés et surtout de ses voisins britanniques d'Afrique.

Si le Gouvernement Sud-Africain s'est engagé à défendre les territoires britanniques du Nord il n'entend pas user de la contrainte pour recruter des forces. Il ne recourra qu'à des volontaires qui seront en nombre suffisant. La plupart d'ailleurs des militaires actuellement en service le sont. La conscription n'est pas nécessaire.

Quant à la question des frontières légales de l'Union ou de l'action militaire de l'Union sur le plan juridique elle ne se pose pas. Quel est le degré d'obligation qui pourrait être imposé aux Sud-Africains pour aller servir en dehors des frontières politiques de l'Union? Le Defence Act dit simplement «en Afrique australe». Il s'agit d'une expression géographique vague imprécise et élastique. En 1912, au moment où la loi fut votée les termes «Afrique australe» signifiaient juste l'Union; aujourd'hui, avec la facilité et la rapidité des communications elle embrasse certainement le territoire du Sud-Ouest, la Rhodésie, le Mozambique, bref tous les territoires situés au Sud du Zambèze, c'est-à-dire qu'elle couvre une zone beaucoup plus vaste que l'Union proprement dite et dans l'avenir davantage encore; il ne faut pas définir cette notion trop étroitement et lui laisser une portée vague et indéfinie pour faire face à des besoins nouveaux a fort bien dit le chef du gouvernement.

Le général Smuts souligna que pour le moment tout était calme dans le Nord car l'Union était prête à faire face à toute éventualité. Dans l'avenir immédiat l'aviation de l'Union pourra avoir à étendre son travail de reconnaissance maritime plus au Nord pour la sécurité des routes impériales. Le Graf Spee avait en effet coulé un bateau dans l'Océan Indien au nord des côtes de l'Union.

Le général Smuts dans son discours au parlement parla également des frontières militaires de l'Union au Sud. Jusqu'où s'étendent-elles en dehors des eaux territoriales 100, 200 milles? Actuellement l'aviation sud-africaine envoie des patrouilles jusqu'à cette distance, fort loin des frontières stratégiques ou légales. Dans l'avenir elles iront peut-être plus loin.

Le général Smuts annonça même que le jour n'était pas très loin où l'Union aurait une marine et cela en dehors même de l'hypothèse d'une sécession complète de la communauté britannique. L'Union comme les autres Dominions devra avoir une marine pour assurer sa propre protection navale; elle ne pourra en toute décence toujours compter sur la marine anglaise.

Voilà encore une nouvelle preuve que le terme «Afrique australe» du Defence Act rédigé à une époque où l'Union

était une toute petite et jeune nation, doit être défini en fonction de l'évolution politique nationale et internationale.

La politique panafricaine de l'Union amorcée par M. Pirow aujourd'hui isolationniste par opposition à la politique de guerre en Europe de Smuts se précise de plus en plus. Étant la puissance la plus forte de l'Afrique méridionale, centrale et orientale elle prend sous sa protection comme «un frère aîné» pour reprendre l'expression employée par le général Smuts, mais empruntée à un discours de M. Pirow remontant à 1936, les communautés britanniques et portugaises encore jeunes et faibles de cette partie du continent. Au nom d'une sorte de doctrine Monroe africaine elle s'oppose à l'immixtion de puissances tierces dans ces immenses territoires aux grandes possibilités économiques, futurs marchés pour l'Union et centres d'immigration de plus en plus importants pour les Sud-Africains; enfin elle se considère comme responsable du maintien au Sud de l'Équateur de la suprématie des Européens sur les indigènes ne formant que des lots épars dans la masse et menacés par le «péril noir». Après la guerre cette politique panafricaine s'accentuera certainement malgré la résistance des partisans de l'isolement et du repliement.

III.—L'effort militaire de l'Union

Pour être à même de parer à ces dangers de guerre en Afrique et accomplir sa mission de gardienne de la route du Cap, le gouvernement a mis, sans toutefois recourir à la conscription, sur le pied de guerre un pays dont la préparation militaire était faible. Il a écarté pour des raisons politiques toutes mesures d'obligation et se borne à faire appel au concours purement volontaire de la population en l'invitant à contracter des engagements dans l'armée dont les forces permanentes sont très limitées ou à accomplir de brèves périodes militaires d'entraînement intensif au cours desquelles les hommes perfectionnent leurs connaissances militaires s'ils ont déjà servi dans la réserve ou reçoivent pour la première fois une instruction militaire. L'Union ne doit pas être prise au dépourvu pour faire face à ses obligations. La population a répondu à cet appel; il y a eu de nombreux

engagements et beaucoup de réservistes accomplissent des périodes.

La plupart des unités de l'Active Citizen Force sont sur le pied de guerre et de nouveaux régiments sont constitués avec les nouvelles recrues. Des centres d'instruction supplémentaires ont été créés pour répondre à cet afflux d'hommes.

En cas de danger immédiat, l'armée sud-africaine pourrait être considérablement renforcée, et très vite, car la mobilisation immédiate de tous les hommes qui viennent de recevoir un entraînement a été prévue. Le Gouvernement a jugé utile de ne pas recourir pour le moment à la mobilisation générale dans une large mesure afin de ne pas déranger la vie économique de la nation.

Le Defence Act qui ne s'appliquait pas jusqu'à la guerre au Sud-Ouest, y a été mis en vigueur à la fin de l'année 1933 et des forces armées sont en voie de constitution sur ce territoire sous mandat qui est de plus en plus absorbé dans l'Union et fait toujours davantage figure de cinquième province.

Pour répondre aux vœux de beaucoup d'étrangers notamment allemands, autrichiens, tchèques, une légion étrangère a été constituée et des étrangers sont admis à contracter des engagements dans l'armée régulière pour la durée de la guerre. Les indigènes et les métis ont été aussi invités à s'enrôler à titre de non combattants dans un Service de Protection nouvellement créé où ils assureront, avec des blancs et sous leurs ordres, la sécurité des centres vitaux industriels et militaires. Ainsi des forces de police et de la Défense Nationale seront relevées et pourront être utilisées éventuellement à des fonctions plus utiles. Les gens de couleur ont bien répondu à cet appel. C'est la preuve de leur loyalisme à la Communauté britannique et au gouvernement actuel affirmé par leurs représentants. Certains éléments ont exprimé leur déception d'être exclus des unités combattantes. Mais c'est un principe formel en Afrique du Sud de ne pas militariser les gens de couleur, la militarisation étant aux yeux des Européens susceptible de compromettre la suprématie des blancs. Il avait été strictement observé au cours de la dernière guerre et les contingents de couleur,

tant en Afrique qu'en France n'avaient été utilisés que pour les transports et des travaux militaires.

Fait politique d'une signification importante: il y a beaucoup de volontaires afrikaans, la majorité dans certaines régions. Il y a plus d'officiers afrikaners et ils entretiennent de très bonnes relations avec leurs camarades de langue anglaise. Ainsi il est prouvé que les critiques des nationalistes-Boërs dès avant la guerre sur l'absence d'attrait qu'exerce l'armée sous le prétexte qu'elle était trop britannique ne sont pas fondées.

* * *

L'administration de M. Pirow au ministère de la Défense Nationale de 1933 à septembre 1939 a été vivement critiquée ces derniers temps et notamment au cours des débats parlementaires de la nouvelle session de cette année.

On a dénoncé l'impréparation de l'Union et l'incapacité où elle se serait trouvée de mettre sur pied des troupes considérables en raison de l'insuffisance d'armes, de munitions et d'équipement. M. Pirow avait présenté de grandioses plans de réarmement devant le Parlement mais ne les avait pas exécutés. Il n'avait pas notamment engagé les grandes dépenses annoncées au début de 1938. L'aviation elle-même malgré la qualité des pilotes était demeurée faible car le matériel moderne était très limité.

La défense nationale avait été «handicapée» par les changements fréquents intervenus dans son organisation depuis l'adoption du plan quinquennal de 1934 pour répondre aux modifications de la situation internationale et à des considérations stratégiques sur le continent africain. La guerre d'Abyssinie avait bouleversé les prévisions faites. Le développement de l'équipement ne suivait pas et de très loin la progression des troupes entraînées, ce qui rendait celles-ci assez inutiles. L'Afrique du Sud n'aurait pu mettre sur champ que des forces minimales au début. D'ailleurs le plan de défense de l'Union de M. Pirow était fondé sur l'idée exprimée d'ailleurs par lui que l'Union aurait six mois après l'ouverture des hostilités, pour compléter sa préparation militaire avant que sa propre sécurité soit menacée. C'était

une conception dangereuse étant donné les engagements et les responsabilités de l'Union sur le continent africain que M. Pirow lui-même avait pleinement approuvée. Il semble à cet égard que le Parlement ait fait preuve d'une certaine inertie. Certes à diverses reprises des parlementaires de toutes nuances politiques s'étaient élevés contre l'impréparation de l'Union mais le Parlement s'était trop facilement contenté des déclarations et des promesses optimistes de M. Pirow. L'attitude autoritaire du général Hertzog et la trop forte majorité dont jouissait son gouvernement n'était pas favorable à une critique constructive.

* * *

L'Union a encore augmenté la puissance de la défense côtière terrestre pour empêcher toute attaque navale ennemie et assurer des bases d'appui sûres aux flottes alliées chargées de veiller à la liberté des communications et à la destruction de la flotte ennemie. Cape Town, Durban, Port Elisabeth et East London sont très fortifiées. Il a été dit par les partisans du général Smuts que le gouvernement précédent et particulièrement M. Pirow malgré son attitude de zèle quelque peu ostentatoire au ministère de la Défense nationale n'avaient pas fait tout ce qui était nécessaire de l'avis de l'Amirauté malgré les engagements du gouvernement.

L'Union participe directement à la police navale des côtes et des routes maritimes; elle a aujourd'hui une véritable petite flottille de relève-mines et de patrouilleurs constituée par ses chalutiers sans parler bien entendu des patrouilles de l'aviation.

L'aviation a été fortement développée tant pour les besoins terrestres que maritimes. L'Union dispose sur place d'un personnel considérable bien entraîné et le matériel a été aussi fortement amélioré.

L'aviation de l'Union a intercepté en décembre dernier à cent milles du Cap de Bonne Espérance un navire marchand allemand de 9,000 tonnes qui s'est volontairement coulé pour éviter la capture.

IV.—L'aide économique aux alliés

Dans le domaine économique la contribution de l'Union est fort importante. Certes avec son industrie née de la dernière guerre elle ne peut pas prétendre jouer le rôle d'arsenal de la communauté britannique comme l'Australie et surtout le Canada. Mais elle fait des efforts pour augmenter sa production de matériel (elle produit déjà des armements légers et des munitions) en adaptant ses industries et en créant de nouvelles usines (fabrication de tanks notamment) pour satisfaire ses propres besoins et éventuellement ceux des Alliés. Les conditions financières sont favorables à cette expansion industrielle car le capital est abondant et le taux de l'intérêt bas. Toutefois pour l'armement lourd et surtout l'aviation (dans ce dernier cas en raison de l'absence de personnel qualifié) elle dépendra encore pendant assez longtemps de l'étranger et de l'Angleterre, ce qui constitue un lourd fardeau pour l'industrie de ce pays surchargé de commandes.

Avec ses ressources agricoles: laine, céréales, cuirs et peaux, ses grandes richesses minières et ses mines d'or (les Rhodésies sont aussi très bien dotées en métaux et en or) elle apporte, grâce à la liberté des mers, une contribution précieuse à la cause des alliés. Signalons qu'une souscription privée a été ouverte dans le public pour offrir 180 millions de francs de vivres et d'articles divers aux forces britanniques. Ce geste resserre l'amitié de l'Union et des Alliés. Il a aussi une signification psychologique et même politique fort importante car la contribution de l'Union est dans une très large mesure subordonnée à l'état d'esprit de la population dont une fraction était mal préparée à aider l'Angleterre.

Charles-D. HERISSON.

Il nous manque plusieurs exemplaires du numéro de septembre 1940. Ceux qui ne tiennent pas à faire collection des numéros nous rendront grand service en nous remettant ce numéro.